

COMMUNE DE SEPMERIES

Procès-verbal de la réunion de

Conseil Municipal du Vendredi 26 mars 2021 à 19h

Conseil Municipal convoqué le 22 mars 2021

Présents :

Mmes & Mrs : Thierry SOSZYNSKI, Christian BASSEZ, Alain DUPUIS, Néjia LECAT, Jean-Michel PASBECQ, Christophe DIENNE, Daniel POTTIEZ, Anthony DOUVRY, Caroline DANEULIN, Agathe OLIVIER, Anne-Laure GAILLET.

Retard : Corentin BONNET (20h)

Absents ayant donné procuration : Mme Alice PETIAUX donne procuration à Mme Agathe OLIVIER
Mr Romain GEORGES donne procuration à Mme Anne-Laure GAILLET

Excusé(e)s : Sophie DUVAL,

Absent(e)s :

En présence de la secrétaire : Mme Karine MANGOT

Rappel de l'Ordre du jour

- Approbation des procès-verbaux du 19 Février 2021
- Désignation du secrétaire de séance
- Présentation des indemnités des élus

- Délibérations Communales

- Vote du compte de gestion 2020 du percepteur
- Vote du compte administratif 2020
- Affectation des résultats de l'exercice 2020
- Vote du Budget Primitif de l'année 2021
- Vote des taux taxe d'imposition
- Trop perçu salaire décembre Madame Francine DEVEMY
- Demande de subvention Amende de Police 2020
- Demande de subvention Aide à la Sécurisation des RD en agglomération

- Demande de subvention ADVB volet Voirie communale
- Demande de subvention ADVB Aide à l'aménagement de trottoirs le long des RD
- Recrutement d'un contrat saisonnier lié à un accroissement temporaire d'activité

- Points par les adjoints

- Information/Consultation

- Point sur le bâtiment loué par la Mairie pour accueillir la MAM

- Questions diverses

- Point élections Départementales/Régionales

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 février 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Agathe OLIVIER a été nommée secrétaire de séance.

3- Présentation des indemnités des élus

L'état des indemnités de toute nature au titre de tout mandat doit être communiqué chaque année aux membres de l'assemblée délibérante avant l'examen du budget (art. L2123-24-1-1 du CGCT).

Le montant de l'**indemnité** est « *fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut 1015 de rémunération de la fonction publique (1 027 euros au 1er janvier 2019) et varie selon l'importance du mandat et la population de la commune* », augmentée de 30 % pour les maires des communes de 500 à 999 habitants

- *Maire = 40.30%*
- *Adjoints = 10.70%*

4- Délibérations communales

a. Vote du compte de gestion 2020 du percepteur

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le receveur en poste à Le Quesnoy et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

b. Vote du compte administratif 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020 ;

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Christian BASSEZ, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

c. Affectation des résultats de l'exercice 2020

Afin de reprendre les excédents cumulés nécessaires à l'équilibre de budget 2021 le compte administratif est voté comme chaque année avant le vote du budget primitif 2021 conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14.

a) Section de fonctionnement

Le compte administratif 2020 fait apparaître en section de fonctionnement les résultats suivants :

Recettes de fonctionnement : 410109.23€

Dépenses de fonctionnement : 322184.74€

Résultat 2020 : 87 924.49€

Excédent reporté de 2019 : 47 704.72€

Résultat de clôture 2020 : 135 629.21€

b) Section d'investissement

Le compte administratif fait apparaître en section d'investissement les résultats suivants :

Recettes d'investissement : 112 155.80€

Dépenses d'investissement : 71 682.82€

Résultat 2020 : 40 472.98€

Excédent 2019 reporté : 163 610.36€

Résultat de clôture 2019 : 204 083.34€

Il est proposé au Conseil municipal les Reports suivants :

Report des excédents de fonctionnement de 135 629.21€

En fonctionnement Au R002 : 85 129.21€

le solde sera affecté en investissement afin de couvrir les travaux d'investissement soit : au 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé : 50.500€

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur l'affectation des résultats

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

d. Vote des taux taxe d'imposition

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois grands impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun aux termes de la loi du 10 janvier 1980 sus-visée,
- les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 133 388 €,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal, Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et d'y ajouter, conformément à la loi, le taux de la part départementale

De laisser les taux d'imposition identique à l'année 2020 comme suit :

| | Taux 2020 | Taux 2021 | Bases | Produit |
|-----|-----------|-----------------------|--------|---------|
| FB | 12.30 | 31.59 (12.30 + 19.29) | 371300 | 117 294 |
| FNB | 31.01 | 31.01 | 51900 | 16 094 |
| | | | Total | 133 388 |

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

Arrivée de Monsieur Corention BONET à 20h00

e. Vote du Budget Primitif 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les grandes lignes du budget de l'exercice 2021 en vue de son approbation et il propose le vote par chapitre.

| MOUVEMENTS REELS | DEPENSES | RECETTES |
|------------------|---------------|---------------|
| - INVESTISSEMENT | 987 803.34€ | 987 803.34€ |
| - FONCTIONNEMENT | 491 667.21€ | 491 667.21€ |
| TOTAL | 1 479 470.55€ | 1 479 470.55€ |

Précise que le budget de l'exercice 2021 a été établi en conformité avec la nomenclature M 14 (classement par nature).

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 1

f. Trop perçu salaire décembre Madame Francine DEVEMY

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Francine DEVEMY a été en congés maladie tout le mois de décembre.

Madame Francine DEVEMY a été payée pour le mois de décembre du 14 au 31 soit (400.63€) alors qu'elle n'aurait rien dû percevoir.

Pour : 12 Abstention : 1 Contre : 0

g. Demande de subvention Amende de Police 2020

Dans le cadre du fonds de répartition du produit des amendes de police, la dotation au titre de l'exercice 2019 peut être affectée au financement de travaux de sécurisation.

Le taux de la subvention est fixé à 75% de la dépense HT réalisée pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants et le plafond est fixé à 10 000€. Le Conseil départemental ne peut retenir qu'une seule opération par commune et par an.

Il s'agirait de sécuriser le chemin latéral pour un coût de 5875€ HT auprès de la Société PROSIGNA dont le plan de financement s'établit comme suit :

| | | |
|-------------------------|------|-----------|
| Département | 75 % | 4406.25 € |
| Autofinancement commune | 25 % | 1468.75 € |

De solliciter une subvention du conseil départemental dans le cadre de la répartition 2020 du produit des amendes de police et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

h. Demande de subvention Aide à la Sécurisation des RD en agglomération

Dans le cadre du dispositif d'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération 2021, la dotation au titre de l'exercice 2021 peut être affectée au financement des travaux de sécurisation.

Le taux de la subvention est fixé à 75% de la dépense HT réalisée pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants et le plafond est fixé à 10 000€. Le Conseil départemental ne peut retenir qu'une seule opération par commune et par an.

Il s'agirait de faire la signalétique rue des Berceaux pour un coût de 1880 € HT auprès de la Société PROSIGNA dont le plan de financement s'établit comme suit :

| | | |
|-------------------------|------|-----------|
| Département | 75 % | 1410.00 € |
| Autofinancement commune | 25 % | 470.00 € |

De solliciter une subvention du conseil départemental dans le cadre de la répartition 2020 du dispositif d'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération 2021 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier

Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

i. Demande de subvention ADVB volet Voirie communale

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de rénover la voirie Chemin Latéral

Ces travaux peuvent être subventionnés au titre du Conseil Départemental et il y a lieu de déposer un dossier.

Ayant pris connaissance du projet par Monsieur le Maire qui s'élève à 17627.80 € HT
Le Conseil Municipal à la majorité approuve ce projet de réfection de la voirie Chemin Latéral et sollicite l'attribution de la subvention au titre du Conseil Départemental soit 50% :

| | |
|---|--------------|
| - Montant des travaux subventionnables HT | : 17627.80 € |
| - Montant des travaux TTC | : 21153.36 € |
| - Subvention Département Sollicitée | : 8813.90 € |
| - Autofinancement sur le HT | : 8813.90 € |

Accepte les modalités de réalisation et de financement telles qu'exposées, s'engage en outre à ne pas commencer les travaux avant la notification de l'arrêté de subvention et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

j. Demande de subvention ADVB Aide à l'aménagement de trottoirs le long des RD

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de refaire les trottoirs rue des Berceaux côté résidence.

Ces travaux peuvent être subventionnés au titre du Conseil Départemental et il y a lieu de déposer un dossier.

Ayant pris connaissance du projet par Monsieur le Maire qui s'élève à 11628.00 € HT
Le Conseil Municipal à la majorité approuve ce projet de réfection des trottoirs sur des Berceaux.et Sollicite l'attribution de la subvention au titre du Conseil Départemental soit 34% :

| | |
|---|--------------|
| - Montant des travaux subventionnables HT | : 11628.00 € |
| - Montant des travaux TTC | : 13953.60 € |
| - Subvention Département Sollicitée | : 4010.00 € |
| - Autofinancement sur le HT | : 7618.00 € |

Accepte les modalités de réalisation et de financement telles qu'exposées, s'engage en outre à ne pas commencer les travaux avant la notification de l'arrêté de subvention et Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

k. Recrutement d'un contrat saisonnier lié à un accroissement temporaire d'activité

Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement, à compter du 1 juin 2021, d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité pour une période allant du 1er juin 2021 au 31 août 2021 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent espace vert à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17h30, soit 17.5/35ème).

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 350 majoré 327 du grade de recrutement.

Pour : 12 Abstention : 1 Contre : 0

5-Point par les adjoints

- M. Alain DUPUIS - Adjoint aux Travaux

Information/consultation :

- Point sur le bâtiment loué par la Mairie pour accueillir la MAM.

Mr le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu un courrier relatif à la location du bâtiment de la MAM

Informations diverses :

Point sur les élections Départementales et Régionales.

Questions diverses :

Pas de questions diverses.

Monsieur le Maire a levé la séance à 22h38

La Secrétaire, *Asathe Olivier*

